



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 104006

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception « Essure ». Cette méthode qui consiste à insérer dans les trompes de Fallope des micro-implants tubaires en nickel destinés à les obstruer, entraînerait chez nombre de patientes des effets secondaires indésirables après la pose de l'implant tels que des réactions allergiques, des douleurs pelviennes, articulaires et musculaires, des troubles neurologiques, des perforations d'organes, de la fatigue chronique. Ces complications pouvant alors conduire au retrait de l'implant par l'ablation des trompes de Fallope ou le retrait de l'utérus. C'est la raison pour laquelle, au vu des interrogations que soulève l'usage de ce mode contraceptif, qui fait l'objet d'une action de groupe rassemblant des milliers de plaignantes aux États unis d'Amérique et dont la vente vient d'être suspendu par l'Agence nationale de surveillance sanitaire brésilienne (Anvisa) depuis le 20 février, il souhaite connaître les mesures qui peuvent être envisagées pour que les doutes puissent être levés quant à la potentielle dangerosité de cette méthode de contraception définitive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104006

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3388

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)